Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le 20 septembre 2018

académie Toulouse
RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

**D.A.N.E.**
**(Délégation Académique au Numérique Educatif)**

Référence
CP/2018-2009-0500

Dossier suivi par
Christophe Piombo
Téléphone
05.36.25.72.67
Courriel
dan@ac-toulouse.fr

**CS 87703**
**31077 Toulouse cedex 4**

**Note à l'attention**

de Madame la rectrice
de Monsieur le secrétaire général

**Feuille de route du numérique 2018-2019**

**Au niveau de la région académique**

- **Éléments de contexte**

La construction des échanges entre les deux DANE de la Région académique se poursuivra au travers de la convention cadre de région académique entre les deux académies et le conseil régional. Le volet numérique de cette convention permettra :

- de poursuivre le travail commun de labellisation des lycées à l'échelle des deux académies en augmentant le nombre d'établissements labellisés ;
- de préparer la mise à disposition d'un nouvel ENT unique second degré à la rentrée 2019 et d'un socle applicatif lycées pour tout le territoire de la région Occitanie ;
- de former les enseignants à l'usage pédagogique de loRdi région.

La construction des échanges entre les deux DAN de la Région académique se fait, depuis plusieurs années, dans un climat de transparence avec le souci de la mutualisation des informations et des compétences.

Chaque territoire a pu développer des expertises particulières (expérience de déploiements massifs de matériels, lien école/entreprise, priorité au premier degré et publics ASH, capacité d'éditorialisation, parcours de formation M@gistère...) qui seront renforcées par les différents projets e-FRAN et incubateurs.

***Au vu de la taille du territoire et des modes de fonctionnement présentés ci-dessus, la coordination se fait au mieux des expertises de chaque académie, au service d'une montée en compétences de chacun pour une plus-value régionale.***

En effet, le modus operandi du traitement des différents dossiers communs (renouvellement de l'ENT, appels à projet L@bel lycée numérique, socle applicatif, mutualisation des informations) a montré que **des organisations plus agiles étaient possibles et bien plus efficaces dans le domaine du numérique que les organisations pyramidales et la culture des silos**. Ce type de culture professionnelle est fondé sur la réactivité des acteurs et sur leur capacité à solliciter les expertises au plus près du terrain pour un travail en collaboration.

- **Projets mutualisés**

***A°) ENT 2D***

Le chantier du renouvellement de l'ENT est un exemple de collaboration vertueuse entre la région, les deux académies (DANE et DSI) et les départements, sans oublier les chefs d'établissement.

Nous élaborons le cahier des charges du futur ENT des lycées et collèges et nous travaillons avec la Région pour proposer des ressources numériques. Pour y parvenir nous avons co-construit une grille d'observables basés sur le SDET (schéma directeur des environnements numériques de travail) puis invité avec la Région les 4 principaux éditeurs d'ENT à venir présenter leurs solutions devant des chefs d'établissement, les collectivités départementales et des enseignants. Ce travail a été mené par les deux DAN et leurs équipes et les deux DSI de Toulouse et de Montpellier.

Cette réunion a permis de poser les bases de dialogue et de discussion entre tous pour fixer un calendrier pour le cahier des charges et l'ensemble des opérations à mener dans les différentes collectivités.

***B°) Label lycée numérique, ressources associées et évaluation du dispositif***

Dans le même esprit, les deux académies et la région développent une culture de la collaboration et de la coopération en travaillant ensemble au l@bel lycée numérique.



La campagne de labellisation est commune aux deux académies, le questionnaire est co-rédigé par la région et les académies (et la DRAAF), les critères de sélection négociés ensemble. Les niveaux de labellisation au nombre de trois conformément à la maturité numérique des établissements sont définis de la même façon. La plateforme utilisée par les établissements pour candidater a été développée par la DSI de l'académie de Montpellier.

Les lycées labellisés sont dotés d'ordinateurs par la région dès la classe de seconde et un socle applicatif lycée (MCNL mon cartable numérique du lycéen) initié par l'académie de Montpellier est installé sur les ordinateurs. Le contenu de ce socle est aujourd'hui mis à jour chaque année par les deux académies.

A ce stade de notre collaboration, nous avons envisagé entre les délégations académiques pour le numérique de favoriser des choix éclairés en matière d'indicateurs d'évaluation du L@bel Lycée numérique.

Nous avons mis en place dans le dossier de demande de label une partie évaluation dont dépend l'attribution du label. Les lycées qui ne parviennent pas à une évaluation satisfaisante au regard des critères de labellisation sont accompagnés par les équipes de chaque DANE.

L'intérêt de cette évaluation est que nous disposons d'un diagnostic établissement afin de faire porter les efforts d'accompagnement sur les véritables besoins. De plus, nous allons paralléliser les actions d'accompagnement entre les deux académies pour valoriser les actions communes et créer des synergies (échanges de supports, création d'un parcours M@gistere commun etc.).

## Au niveau académique

- **Éléments de contexte**

L'académie de Toulouse se mobilise pour déployer une stratégie ambitieuse visant à faire du numérique un levier au service de la maitrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves et de leur suivi, de la transformation pédagogique et du développement chez les élèves de compétences clés de la société et du monde professionnel du XXIe siècle : la créativité, le travail en groupe, le travail en mode projet et l'autonomie.

Cette ambition numérique cherche à répondre aux attentes des usagers et sera réalisée au plus près des acteurs de terrain. Elle s'appuiera, dans un contexte sécurisé rigoureux, sur les progrès technologiques qui seront convoqués pour exploiter avec discernement les données caractéristiques des élèves au service d'une individualisation des apprentissages.

Par ailleurs, la stratégie académique du numérique éducatif contribuera à la déclinaison des axes du projet académique en questionnant :

- Comment garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux ?
- Comment favoriser les parcours de réussite pour tous ?
- Comment faire vivre une dynamique de travail collectif pour s'inscrire dans des organisations apprenantes ?

**Sécuriser les usages :**

En s'appuyant sur un rapport des deux inspections générales du ministère de l'Éducation nationale consacré aux données numériques à caractère personnel, l'académie cherche à sensibiliser toute la communauté éducative sur le besoin de s'assurer que les flux, les traitements et l'hébergement des données scolaires respectent strictement la vie privée des élèves et de leur famille, des professeurs et des personnels administratifs. Un délégué à la protection des données a été nommé. Il sera associé aux actions académiques de sensibilisation.

**Développer les usages : stratégie fondée sur** :

- le développement de territoires apprenants (notamment via des EDULAB) et de réseaux de personnels qualifiés pour convoquer le numérique comme levier éducatif et pédagogique, notamment pour augmenter l'envie d'apprendre (ex : ludique) et favoriser l'individualisation des parcours et des apprentissages. Les EDULAB, véritables « tiers-lieux » ouverts à l'innovation pédagogique, animés par les pôles d'appui dans chaque bassin de formation, facilitent le partage de pratiques reconnues entre pairs, pour amplifier la dynamique de transformation pédagogique et didactique au service des apprentissages des élèves.
- l'organisation ou la participation à d'événements (journée DIDACTICA, EDUGame Jam, université d'été Ludovia, présence à la journée de l'innovation sous la forme d'une formation-éclair, de la présentation d'un projet innovant et du prêt de tablettes) offrant aux élèves la possibilité de présenter leurs productions, fruits d'une pédagogie active et par projet, mobilisant les compétences du 21e siècle (règle des 4C : collaborer, communiquer, développer un esprit critique et créatif) et traitant notamment de l'acquisition des savoir fondamentaux.

**Développer les ressources** :

L'académie de Toulouse s'est engagée dans un projet d'harmonisation et de rationalisation des sites disciplinaires et sites d'écoles. Seront menées des actions de sensibilisation auprès des réseaux de formateurs académiques sur l'usage de la plateforme PIX (évaluation et certification des compétences informatiques), de la Banque de Ressources Nationale pour l'Éducation (du CM1 à la 3e) notamment dans le cadre de l'école inclusive, du portail Éduthèque, de la plateforme ETINCEL et du Gestionnaire d'Accès aux Ressources qui montre un usage responsable et raisonné des ressources numériques, via les ENT aux élèves

**Innovation et expérimentation** :
L'académie soutient l'innovation et l'expérimentation en favorisant l'émergence de projets adossés à des équipes de recherche et des industriels de la filière du numérique présentés lors du salon EDUSPOT. On peut noter le projet DIMEDD (Dispositif Multimédia pour l'Éducation au Développement Durable) retenu pour l'appel à projet e-FRAN et un projet incubateur porté par la DANE qui a reçu un soutien financier par le numérilab de la DNE : APLIM (Apprentissage d'une Langue vivante étrangère par l'Immersion) s'appuyant sur un partenariat franco-allemand mis en place par la DANE de l'Académie de Toulouse en collaboration avec réseau CANOPE Occitanie, l'université Toulouse II – Jean Jaurès et le Landesmedienzentrum Baden-Württemberg de Stuttgart.
L'académie par la voie professionnelle accompagne l'expérimentation « adaptation des formations professionnelles aux nouvelles compétences induites par la numérisation de l'économie » (ProFan).

**Équiper les acteurs** :
L'académie accompagne les collectivités territoriales dans le déploiement des outils numériques au sein des écoles et des établissements (classe mobile de tablettes, PC hybrides, Espace Numérique de Travail - ENT). L'opération de labellisation des lycées en Occitanie installe une dynamique visant à expérimenter des projets AVEC (« Apportez votre équipement personnel de communication »). La démarche lycée du futur sera l'occasion de repenser l'architecture scolaire.

**Feuille de route**



Les actions portées par l'académie ont pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique.
Une instance de gouvernance de la stratégie numérique co-pilotée par le DAN et un DASEN, sera mise en place et activée pour conduire les actions en cohérence avec la politique académique développée au sein des groupes académiques premier degré, ASH et Collège.
La stratégie déployée visant en priorité à :

- aider les élèves en difficulté scolaire,
- mener à l'acquisition des savoirs fondammentaux en fin de scolarité obligatoire
- accompagner la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits »

Elle s'appuie sur **cinq « piliers » :**

1. **Sécuriser les usages**
   - Les actions entreprises par l'académie s'inscrivent dans la mise en place d'un cadre de confiance partagé par toute la communauté éducative éclairé par la parution du règlement général européen sur les données personnelles (RGPD) et la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.
     - **<u>État des lieux</u>**
       - Nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)
       - Participation à la phase de preuve de concept (POC) pilotée par la DNE sur l'accès aux ressources numériques par les espaces numériques de travail (ENT)
     - **<u>Actions</u>**
       - Positionner l'ENT comme le cadre de confiance permettant l'accès aux services et ressources pédagogiques
       - Sécuriser les échanges de données personnelles avec les ENT en démarrant une phase de généralisation du déploiement du GAR sur tous les collèges et lycées
       - Démarrer une preuve du concept en déployant le GAR sur les ENT dans quelques écoles de l'académie
       - Accompagner dans l'académie la publication du code de conduite propre à l'éducation nationale après sa soumission à la CNIL au dernier trimestre 2018
       - Proposer des actions de formation et d'information des chefs d'établissement et des professeurs aux enjeux de l'utilisation des données scolaires numériques.
     - **<u>Quelques chiffres</u>**
       - 3 collèges du tarn et le lycée de Blagnac participent au POC du GAR depuis 1 an

2. **Développer les usages**
   - La diffusion et le partage de l'innovation numérique dans l'académie de Toulouse passe d'une part par la mise en réseau d'établissements (EDULAB) qui pourront s'appuyer sur l'organisation d'une offre de formation complémentaire entre les établissements grâce au numérique. Et d'autre part, par l'organisation ou la participation à des évènements (concours, journée DIDACTICA, EDUGame Jam, université d'été Ludovia, journée de l'innovation) en partenariat avec CANOPE.
     - **<u>État des lieux</u>**
       - Des usages du numérique pertinents mais souvent peu visibles
       - Mise en valeur et promotion des usages innovants du numérique par le site académique de l'innovation et le réseau Twitter CARDIE
       - Des établissements scolaires qui n'intègrent pas l'usage du numérique comme réponse à la prise en compte des besoins

éducatifs particuliers des élèves ayant un PPS, un PAP ou en grande difficulté scolaire

- **Actions**
  - Promouvoir l'innovation et diffuser les réussites (DIDACTICA, Ludovia, actions des CARDIE, notamment la journée de l'innovation, observatoire des usages)
  - Communiquer sur la stratégie académique au niveau du numérique via différents vecteurs (portail numérique, twitter, daylimotion académique, séminaire, mémento…)
  - Expérimenter l'usage d'outils numériques dans les pratiques pédagogiques et professionnelles
    - Projet académique **incubateur** (DNE – numérilab)
      - Apprentissage d'une Langue vivante étrangère par l'Immersion (APLIM)
    - Projet **eFran**
      - DIMEDD (Dispositif Multimédia pour l'Education au Développement Durable)
  - Proposer un guide des outils numériques aux MDPH en réponse aux obstacles d'apprentissages rencontrés par les élèves handicapés ou porteurs d'un trouble des apprentissages
  - Mise à disposition d'outils de suivi des usages du numérique
    - en écoles et EPLE (OPINEE…)
    - Académique et départemental (tableau de bord)

- **Quelques chiffres**
  - 22 projets innovants présentés à EDUSPOT par la DANE et les CARDIE (www.ac-toulouse.fr/eduspot)
  - 40 projets écoles, collèges et lycées pour participer au concours DIDACTICA
  - 4 équipes de 6 personnes (professeurs et étudiants) ont participé à la première édition de l'EDUGAME Jam
  - 1 projet eFran et 1 projet académique incubateur

**3. Développer les ressources**

- L'académie de Toulouse s'est engagée dans un projet d'harmonisation et de rationalisation des sites disciplinaires, d'écoles et de certains services du rectorat (DANE, DAAC, ASH…). Ce projet a conduit la DSI à rencontrer les équipes de l'académie de Montpellier pour un transfert de solution (drupal) dans le cadre de la région académique.
- Un socle commun de ressources numériques mis à jour annuellement est installé par les collectivités lors des actions de maintenance
- L'académie sensibilise les réseaux de formateurs académiques sur l'usage de la BRNE (ressources numériques CM1à la 3ème) notamment dans le cadre de l'école inclusive, du méta-moteur de recherche Myriaé (plateforme de présentation de ressources pédagogiques numériques, gratuites ou payantes, produites par les éditeurs privés ou publics), de la plateforme ETINCEL et du gestionnaire d'accès aux ressources (GAR) qui va faciliter et sécuriser les usages des ressources numériques, via les espaces numériques de travail des établissements (ENT).
- **État des lieux**
  - Près de 100% des sites disciplinaires prévus ont été ouverts
  - Un comité éditorial a été mis en place pour accompagner le projet d'harmonisation des sites disciplinaires.
  - Un portail pédagogique transversal a été construit : https://disciplines.ac-toulouse.fr/. Ce portail est structuré autour de problématiques transdisciplinaires pour impulser de nouveaux usages. Les thématiques abordées permettent d'accompagner la mise en place des parcours éducatifs, de soutenir les éducations transversales, de valoriser les démarches pédagogiques innovantes et de penser collectivement l'évaluation.

- Les écoles ont acquis principalement des ressources numériques pour s'entrainer ; alors que les collèges et lycées travaillent
    - Des sites écoles du premier degré
- De l'académie plutôt avec des manuels scolaires numériques

- **<u>Actions</u>**
    - Structurer et rationaliser l'animation éditoriale autour des outils de communication (action à corréler avec la mise en place d'un processus d'homologation pour l'ensemble des services exposés sur le web – RSSI - DPD)
        - Des disciplines du second degré
        - (DANE, éducation prioritaire, DAAC, CLEMI, CARDIE, EDD, CASNAV…)
    - Accompagner l'usage des outils de type portfolio (Folio, Ersilia …) au service des parcours des élèves (PEAC, santé, citoyen, avenir)
    - Structurer et animer la cartographie des usages et outils numériques (CARTOUN)
    - Plébisciter l'acquisition/l'usage des ressources numériques indexées par l'état (Eduthèque, Myriaé, ETINCEL, BRNE, D'COL, devoirs Faits …)
    - Accompagner les lycées dans l'acquisition des 4 manuels numériques (labellisation)
    - Actualiser et poursuivre en partenariat de l'académie de Montpellier la diffusion de l'offre académique de ressources « MCN… » écoles, collèges, lycées dans le cadre de la maintenance avec les collectivités et du suivi de la mise en œuvre des AAP numériques écoles et collèges ainsi que de la labellisation des lycées

- **<u>Quelques chiffres</u>**
    - Éduthèque : Nb d'inscrits : **8 073, 22,49** % enseignants concernés, nb de Comptes classes : **1834**
    - En écoles, 22% et en collèges, 37% des dotations reçues pour l'acquisition de ressources numériques ont été utilisées

**4. Former au numérique**

- Les actions de formation dans l'académie de Toulouse mettent l'accent sur l'usage pédagogique des outils et ressources numériques et sur les enjeux sociétaux. L'objectif est le développement de territoires apprenants (EDULAB) facilitant le partage de pratiques reconnues entre pairs, pour amplifier la dynamique de transformation pédagogique et didactique au service des apprentissages des élèves.
- Le Clemi qui est rattaché à la DANE à cette rentrée 2018, sera mobilisé pour continuer à développer des actions structurantes pour l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que l'accompagnement des médias scolaires en s'appuyant sur le réseau des EDULAB.

- **<u>État des lieux</u>**
    - Un niveau d'expertise et une approche hétérogène du numérique chez les formateurs et les enseignants
    - Des usages du numérique trop souvent encore guidés par l'outil et non par une démarche pédagogique
    - Des réformes propices à la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques basées sur l'usage du numérique (réforme du collège, réforme du lycée, référentiel métier, socle commun, cadre de référence des compétences numériques pour les élèves…)
    - Méconnaissance des outils numériques comme réponses aux obstacles rencontrés par les élèves porteurs de troubles des apprentissages

- **Actions**
  - formation par le partage de pratiques reconnues entre pairs : développement, à l'échelle des 23 bassins de formation, de réseaux de personnels qualifiés sur les pratiques du numérique qui se mobilisent pour répondre aux besoins des enseignants et des chefs d'établissements par la mise en place de tiers-lieu (EDULAB) animés par les pôles d'appui dans chaque bassin de formation
  - Accompagner à l'acquisition de la compétence 9 du référentiel des métiers du professorat. En formation continue en s'appuyant sur les RUPN de chaque établissement pour monter des FIL facilitant une certaine « massification » de formation notamment en milieu Rural où les déplacements sur un lieu central de formation sont souvent compliqués. En formation initiale en travaillant avec l'ESPE sur les maquettes des programmes de formation
  - En collaboration du Clemi, accompagner l'usage de la WebRadio pour :
    - **Education aux médias et à l'information**: construction d'un message et communication, circuit de l'information, esprit critique, responsabilité lié à la liberté d''expression, à la diffusion, au droit de publication.
    - **Numérique** : connaissance de différents outils et savoirs faire sur un processus complet de la production à la diffusion: travail autour du son, montage, publication et diffusion en ligne.
    - -**Apprentissages transversaux et citoyens**: travail de l'oral, de la voix, confiance en soi, écoute et respect de l'autre, ouverture culturelle
  - Sensibiliser/acculturer les cadres du système éducatif aux enjeux du numérique éducatif et à son pilotage dans les territoires
  - Accompagner le déploiement du nouveau cadre de référence des compétences numériques pour les élèves (PIX)
  - Accompagner les pratiques pédagogiques offertes par le numérique (actives, par projet) en écoles, collèges numériques et lycées labellisés (fondamentaux, différenciation, envie d'apprendre, compétences 21ème siècle)
  - Accompagner les usages pédagogiques de la visioconférence déployée dans l'académie
  - Accompagner les usages pédagogiques des ressources disponibles et/ou identifiées sur les services numériques nationaux pour l'éducation (Eduthèque, Myriaé, BRNE, D'COL, devoirs Faits …)
  - Accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes (initiation à la programmation …) avec un regard particulier sur le cycle 3 (formations inter-degrés, ouverture des animations pédagogiques aux professeurs de 6e…)
  - Accompagner la transformation de la voie professionnelle
    - expérimentation « adaptation des formations professionnelles aux nouvelles compétences induites par la numérisation de l'économie » (**ProFan**)
    - questionner l'enseignement à distance en formation initiale professionnelle (prévu par la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel pour les périodes en entreprises)
    -
  - Former à l'usage des outils numériques comme réponses aux obstacles d'apprentissage pour les élèves relevant des besoins éducatifs particuliers

- **Quelques chiffres**
  - 2571 j.stagiaires en 2017-2018 / 20% enseignants 2D (collège et lycée)
  - 32% (4 551) des enseignants 1D et 10% (2 084) des enseignants 2D ont suivi une formation sur M@gistere
  - 1085 enseignants et chefs d'établissement pourront bénéficier de 1630 journées de formation Indexées par les compétences en réponse aux priorités nationale (maitrise des fondamentaux, l'envie d'apprendre et d'enseigner, s'adapter au profil de l'élève, compétences du 21 siècle )

**5. Équiper les acteurs**

- Les actions entreprises par les collectivités et l'académie visent toutes à faciliter la mise en œuvre du numérique. Cela impose la coordination des actions menées par la mise en place d'instances de gouvernance territoriales au niveau académique, régional et départemental.
- L'intervention de l'État et des collectivités autour du numérique à l'école a conduit à clarifier par conventionnement le rôle de chacun. Des groupes de travail sous des comités académiques, régionaux et départementaux permettent de formaliser les engagements, en même temps que s'est opéré le transfert de compétence pour la maintenance aux collectivités

- **État des lieux**
  - Une gouvernance académique et départementale structurée (feuille de route, comité académique pour le numérique, comité départemental de pilotage du numérique dans les 8 départements, Groupe de travail académique pour le numérique…). Un conventionnement avec les collectivités territoriales existe pour les lycées de l'académie et les collèges des départements
  - Structuration de l'offre de services (matériels, logiciels pédagogiques et administratifs, ENT unique collèges et lycées) avec les collectivités, clarification et stabilisation des périmètres d'intervention notamment dans le cadre de la grande région Occitanie (convention Cadre, ENT 2D)
  - Des politiques d'équipements menées par les collectivités qui tendent à converger vers le déploiement de classe mobile de tablettes à l'école et au collège, de PC hybride en lycée et à la couverture WIFI des zones éducatives
  - L'académie au travers des instances de gouvernance départementales du numérique (CDN) réunissant les principaux acteurs (DASEN, DAN, inspecteurs, préfecture, département, région, association de maires, CANOPE …) a pu installer une dynamique pour le déploiement du numérique notamment par l'usage de la DETR par les communes dans les écoles. L'académie a rédigé un document de recommandation comme bilan d'un travail avec CANOPE et le SGAR qui propose d'équiper les écoles avec 1 vidéo interactif, un minimum de 5 tablettes et un ENT

- **Actions**
  - Accompagner les collectivités territoriales dans les stratégies d'équipement et d'infrastructure pour installer une dynamique visant à expérimenter des projets AVEC (« Apportez votre équipement personnel de communication »)
  - Soutenir les écoles numériques innovantes et ruralité (AAP ENIR)
  - Repenser l'architecture scolaire dans le cadre de la démarche « lycée du futur » engagée avec la région Occitanie en s'appuyant sur le projet « Lycée 4.0 » du Grand Est
  - Prolonger la dynamique de labellisation numérique des lycées à l'ensemble de l'académique pour partager une feuille de route et des indicateurs de déploiement du numérique communs avec l'académie de Montpellier et la Région

- Mettre en place une dynamique de labellisation numérique des écoles et collèges permettant de partager une feuille de route et des indicateurs de déploiement du numérique, communs avec les communes et CD
- Elaborer, en partenariat avec les collectivités et l'académie de Montpellier, un nouveau projet d'ENT collège lycée pour la rentrée 2019 (permettre des usages pédagogiques au niveau du cycle 3)
- Penser la continuité des ENT (premier-second degrés, école-collège-Lycée : imaginer des convergences de plateforme, travailler avec les EPCI qui ont la compétence pour aller vers une cohérence des outils déployés sur le territoire
- Ouvrir les ENT vers des services collaboratifs (O365, Moodle …)
- Soutenir le déploiement de « webradios » et de « webTV » animées par des élèves dans les établissements de l'académie

o **Quelques chiffres**

- 72% des lycées publics labellisés « numérique » à la rentrée 2018
- 100% des collèges et lycées ont déployé un ENT
- Selon les départements de 13% à 60% des écoles ont déployé un ENT
  - Ariège (09) : *15,95* % écoles
  - Aveyron (12) : *60,16* % écoles
  - Haute Garonne (31) : *13* % écoles
  - Gers (32) : *27,23* % écoles
  - Lot (46) : *60%* écoles
  - Hautes-Pyrénées (65) : *34* % écoles
  - Tarn (81) : *43* % écoles
  - Tarn-et-Garonne (82) : *26,32* % écoles
- 44% des collèges, 6% des écoles équipés de classes mobiles de tablettes (100% déployés)
  - Ariège (09) : *15%* collèges, 0% écoles
  - Aveyron (12) : *67%* collèges, 2% écoles
  - Haute Garonne (31) : *17 %* collèges, 4% écoles
  - Gers (32) : *38 %* collèges, 0% écoles
  - Lot (46) : *100 %* collèges, 3% écoles
  - Hautes-Pyrénées (65) : *100 %* collèges, 1% écoles
  - Tarn (81) : *29 %* collèges, 3% écoles
  - Tarn-et-Garonne (82) : *100 %* collèges, 40% écoles
- En moyenne 2.1 classes mobiles en collège et 1.8 classes mobiles en école de 15 tablettes
- 828 enseignants et 13213 élèves équipés par les AAP en écoles
- 4267 enseignants et 22784 élèves équipés par les AAP en collèges
- 74 écoles vont être équipées dans le cadre de l'AAP ENIR
  - Ariège (09) : *5* écoles
  - Aveyron (12) : *11* écoles
  - Haute Garonne (31) : 14 écoles
  - Gers (32) : 6 écoles
  - Lot (46) : *8* écoles
  - Hautes-Pyrénées (65) : *8* écoles
  - Tarn (81) : *22* écoles
  - Tarn-et-Garonne (82) : *0* école
- 402 écoles ont été équipés par de la DETR (représentant 16.9% des écoles). Cela porte à 22.5% le nombre d'écoles équipées dans l'académie. Soit 535 écoles (avec 133 écoles dans le cadre des AAP)